

Mis dehors deux jours avant l'audience d'expulsion

Deux ados étrangers isolés ont été sortis de leur chambre d'hôtel par la police, deux jours avant l'audience au tribunal devant examiner leur situation. Pour le Département, ils sont majeurs.

Les deux adolescents d'origine camerounaise ont appelé, paniqués, leur avocate, mardi matin. Les policiers venaient de débarquer dans leur chambre d'hôtel, à Rezé, et leur demandaient de quitter les lieux immédiatement. « Je leur ai dit qu'on n'avait pas le droit de les expulser comme ça », explique Amandine Le Roy. Les policiers n'ont pas voulu lire le courrier que j'avais confié aux ados précisant que la procédure était en cours. Leurs vêtements et affaires personnelles ont été jetés au sol. » Deux jours après, devait pourtant avoir lieu, au tribunal d'instance, l'audience pour débattre de leur éventuelle expulsion.

Les deux adolescents étaient hébergés à l'hôtel depuis le 6 juin, date de leur arrivée à Nantes. Ils ont été pris en charge par le conseil départemental, en tant que mineurs isolés étrangers. La protection de l'enfance est une compétence du conseil départemental. Comme pour chacun des jeunes gens qui arrivent sur le sol français, une évaluation, qui prend plusieurs semaines, est réalisée. Celle-ci a considéré qu'ils étaient majeurs. Fin de la prise en charge.

La chambre d'hôtel n'est plus payée par le département, comme c'est le cas à chaque fois. L'association Saint-Benoît-Labre, qui gère les chambres d'hôtel pour le départe-

ment, entame une procédure d'expulsion. « J'ai reçu l'assignation. J'ai pensé que la procédure allait être respectée », ajoute l'avocate.

L'hôtelier appelle la police

Patatras. Mardi, l'hôtelier appelle la police. « On nous a signalé qu'un jeune homme avait bousculé deux femmes de ménage dans l'hôtel », précise le directeur départemental de la sécurité publique, Jean-Christophe Bertrand. Sur place, un contact est pris avec Saint-Benoît-Labre, qui informe la police de la fin de prise en charge de ce jeune homme. Jean-Christophe Bertrand : « Lorsqu'on s'est aperçu qu'il était majeur, on lui

a demandé de partir. »

Le directeur de Saint-Benoît-Labre est perplexe. « On a suivi une procédure d'expulsion légale. Je ne sais pas ce qui s'est passé », avoue Jean-Claude Laurent. L'hôtelier, contacté, n'a pas répondu à nos sollicitations. L'avocate des deux adolescents n'entend pas en rester là. Elle a saisi le tribunal d'instance en demande de réintégration des lieux. L'audience est fixée au 6 octobre. D'ici là, les deux ados, désormais à la rue, dorment dans une tente dressée près du squat de Doulon.

Vanessa RIPOCHE.

Les mauvais comptes

L'ex-président du club de seif-défer de manière très personnelle. Il est ju

Entre juin 2011 et décembre 2015, il aurait détourné plus de 200 000 € aux dépens de ce club de krav maga, méthode d'autodéfense qui draine de plus en plus d'émules. C'est ce qu'ont chiffré les enquêteurs financiers de la police judiciaire, chargés de l'affaire après un signalement adressé au parquet. Ils se sont rendu compte que cet homme de 53 ans, fondateur de l'association, avait une étonnante manière de gérer les comptes du club sportif... Et aussi ses propres finances.

L'homme était sans adresse et ne déclarait aucun revenu sur le sol français. Ses comptes bancaires, domiciliés en région parisienne ne fonctionnaient plus. En revanche, les cartes bancaires de l'association chauffaient à plein régime. Voyages, achats d'accessoires automobiles, hôtels, restaurants, habillement, animalerie et soins canins, séances UV... Les enquêteurs ont tenté de faire le tri.

Lorsqu'il est entendu, en mars 2016, il reconnaît qu'il est « une personne atypique et indépendante,

Duchesse-Anne : pro

La justice confirme son jugement refusé d'engager les travaux, à la

Plus de 300 pieds de cannabis sous serre

Les gendarmes ont découvert, à Grandchamps-des-Fontaines, une importante culture de cannabis sous serre.



L'outil de réglage avait blessé l'ouvrier

En juillet 2012, un salarié avait été touché par l'explosion d'un ressort. Son ex-patron et l'entreprise ont été condamnés, hier.

Le 13 juillet 2012, cet employé d'Adecam industrie, à La Chapelle-Basse-Mer, est à son poste, derrière l'outil de réglage d'une presse à métaux. Ce conducteur régleur a près de quarante ans d'expérience, il est l'un des plus anciens salariés de l'entreprise. Laquelle est spécialisée dans l'emboutissage, la découpe et le pliage de la tôle pour fabriquer des pièces de métal destinées à l'industrie.

Ce jour-là, au moment où l'ouvrier ajuste le réglage de la machine, un ressort sort de son logement, explose et se disperse en plusieurs

d'établir la responsabilité du patron de l'entreprise. Le rapport de l'inspection du travail a montré qu'à l'origine, la machine disposait d'un écran de protection de plexiglas et que ce dernier avait été enlevé. S'il n'y a jamais eu de mise en demeure particulière des bureaux de vérification, avant l'accident, le procureur estime que « l'appareil présentait une dangerosité » et « qu'il était possible d'apporter un correctif » en fixant mieux les ressorts sur la machine.

Le tribunal correctionnel a reconnu la société coupable de blessures involontaires sans retenir de violation



Migrants : comment savoir s'ils sont mineurs ?

Cette délicate question est au cœur de la prise en charge - ou pas - d'un jeune étranger, au titre de la protection de l'enfance. Les réponses sont insatisfaisantes. Exemple en Loire-Atlantique

Vérifier l'authenticité des documents

Principale et souvent première étape lorsque le jeune migrant échoue sur le territoire avec des documents d'état civil : vérifier, par exemple, si un acte de naissance est vrai ou faux. C'est le travail de la police aux frontières.

Son expertise se fie à des modèles de documents, répertoriés sur les bases de données des actes de naissance des pays concernés. Les policiers vérifient les mentions préimprimées, le papier utilisé, d'éventuelles entrées précédentes dans l'Union européenne, etc. Les jeunes sont considérés comme mineurs jusqu'au résultat.

Cette technique, si elle peut sembler efficace, est néanmoins souvent jugée insuffisante. Si les documents sont authentiques, cela ne veut pas forcément dire qu'ils appartiennent réellement à la personne. S'ils sont faux, cela ne signifie pas pour autant que le migrant soit majeur.

Évaluation sociale

Le conseil départemental est chargé d'évaluer si le jeune est mineur, en s'appuyant sur un professionnel spécifiquement formé. La Loire-Atlantique a confié cette mission à l'association Saint-Benoît-Labre.

En une heure, l'adolescent répond à une quinzaine de questions. Un juriste, un sociologue ou un éducateur spécialisé s'occupe de l'entretien à Nantes. Le jeune doit se présenter, lui-même et sa famille, détailler son



Nantes abrite plusieurs squats occupés par de jeunes migrants.

mode de vie et sa scolarisation dans son pays d'origine, le motif de son départ, son état d'isolement et ses projets.

Au cours de ces entretiens effectués ici ou dans d'autres départements, la description du voyage qui l'a conduit en France occupe une large place. L'apparence physique, parfois décrite de manière subjective (très grand, très poilu, ou encore trop d'aplomb pour être mineur) est aussi étudiée de près.

À l'issue de l'entretien, l'évaluateur donne son avis. Le rapport est en-

suite transmis au conseil départemental et au parquet de Nantes qui décide d'une prise en charge ou non. En cas de refus, le juge des enfants peut être saisi.

L'examen osseux

Si le doute persiste, le parquet ordonne des examens médicaux. C'est un moyen très contesté car peu fiable et jugé, par certains, comme dégradant. Il s'agit d'une radio de la mâchoire pour observer si toutes les dents sont sorties. Et une autre du poignet gauche, normalement

utilisée pour surveiller la croissance. L'examen des parties génitales est désormais exclu.

Le résultat est comparé à un atlas, établi à la fin des années 40 sur une population américaine. Une marge d'erreur de plus ou moins 18 mois est admise. Le Haut Conseil de la santé publique a d'ailleurs publié un avis en 2014 dans ce sens. Des médecins nantais ont également signé un appel en 2015 pour proscrire ces tests.

Marylise COURAUD
et Pierre MOMBOISSE.

« Un système d'évaluation insatisfaisant »

L'enjeu : la protection des mineurs

Mineur ou majeur ? La question revient très souvent devant les tribunaux. L'enjeu est fort. Le département de Loire-Atlantique qui doit protéger tout mineur en danger, français ou étranger, est confronté à un afflux important et incessant de jeunes migrants. Ils sont environ 400 actuellement à Nantes, une centaine de plus probablement à la fin de l'été. L'an dernier, le conseil départemental a été condamné une dizaine de fois à héberger des ados qu'il n'accueillait plus. Depuis, de gros efforts ont été faits, des places nouvelles créées.

« Tout est matière à suspicion »

L'âge reste une question déterminante, mais la réponse se révèle complexe. « Le système est insatisfaisant, déplore l'avocat, Yann Chaumette, car la présomption de fraudes domine. » Face à l'importance de l'enjeu, elles existent en effet. Mais selon l'avocat, les entretiens d'évaluation (*lire ci-dessus*) « sont trop subjectifs et pourtant, ils permettent parfois d'affirmer que le jeune est majeur, alors même qu'il



Amandine Le Roy et Yann Chaumette, avocats, défendent de jeunes étrangers.

existe un acte d'état civil qui dit le contraire et qui devrait suffire ».

Gain de cause en cours d'appel

Me Amandine Le Roy, qui défend aussi de nombreux ados et pas seulement en Loire-Atlantique, ne dit pas autre chose : « Tout est matière à suspicion. Quand le jeune est trop précis dans sa description, c'est une histoire apprise par cœur.

Quand il est trop vague, c'est qu'il

ment. » L'avocate a déjà eu deux fois gain de cause devant la cour d'appel de Rennes, face au conseil départemental de Loire-Atlantique. La collectivité avait fait appel, l'été 2015, de jugements rendus par le juge des enfants, signifiant que deux jeunes migrants étaient mineurs et donc à sa charge. Dans les deux cas, les documents avaient été authentifiés,

mais des examens médicaux ou des évaluations socio-éducatives contestaient leur minorité.

Décision collégiale

« Le système pour évaluer l'âge n'est pas parfait », concède la collectivité. « L'entretien est mené par une personne, mais le jeune, depuis son arrivée, a rencontré d'autres professionnels de l'équipe. L'avis rendu est finalement collégial », indique le Département. Les avocats souhaitent des améliorations. « Il est tout à fait possible d'accentuer les recherches d'éléments directement dans le pays d'origine. Le législateur préconise plusieurs entretiens conduits par des professionnels justifiant d'une formation dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire. »

Son confrère s'interroge aussi : « Le juriste est-il la personne la plus compétente ? Un pédopsychiatre ne pourrait-il pas mieux cerner l'âge d'un jeune ? On questionne un adolescent qui vient de parcourir la moitié du monde », insiste Me Chaumette.

M. C. et P. M.

Ensablé, un enfant m

Par jeu, ce garçon de 12 ans s'est montante. Les pompiers vendée

Dimanche en fin d'après-midi sur l'île de Noirmoutier, un enfant de 12 ans s'amuse à s'ensabler à genoux jusqu'au nombril, sur la plage de La Guéridière, derrière la rue des Moulins.

Mais le jeu, d'apparence innocent, se transforme rapidement en piège. Ni l'enfant ni ses parents ne parviennent à l'extirper de sa posture, alors que la marée monte, inexorablement. Et avec un coefficient de 102, elle va recouvrir la plage.

Comment expliquer la résistance opposée par la gangue de sable ? « Le phénomène de succion sous l'eau est plus fort », expliquaient hier les pompiers de Noirmoutier-en-l'Île et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, finalement appelés à la rescousse.

Il est alors 19 h, et la pleine mer est à 19 h 25... À leur tour, les sapeurs-pompiers déblaient le sable autour de l'enfant, tentent de le sortir en le tirant. En vain. On pense un instant faire intervenir un hélicoptère, pour tracter le jeune garçon.

Finalement, armés de pelle, ils parviennent « à dégager l'un des genoux de l'enfant, provoquant un appel d'air qui permet de contrecarrer le phénomène de succion », racontent-ils. Il est 19 h 20. L'enfant est tiré

À Maillé, un deuxième

Deux jours avec la découverte d'un corps, c'est un homme c



Le corps a été retrouvé en contrebas de l

Lundi vers 10 h, le corps d'un homme, flottant à la surface du canal de la Jeune-Autise, à Maillé (Vendée), a été repéré par des touristes faisant de la barque. Il se trouvait en contrebas d'une passerelle enjambant une conche, qui se déverse dans ce canal bétonné aux parois abruptes (photo).

C'est le deuxième corps retrouvé dans ce secteur du Marais poitevin, en moins de trois jours. Samedi déjà, aux alentours de 16 h, le corps d'une femme de 50 à 60 ans, avait été retrouvé sans vie. Son identité n'avait toujours pas été établie hier, malgré les investigations de la gendarmerie et l'appel à témoins lancé par voie de presse.

Le vélo de cette inconnue a été retrouvé sur la berge. Celui de l'homme, en revanche, a été sorti des eaux par les plongeurs de la gen-

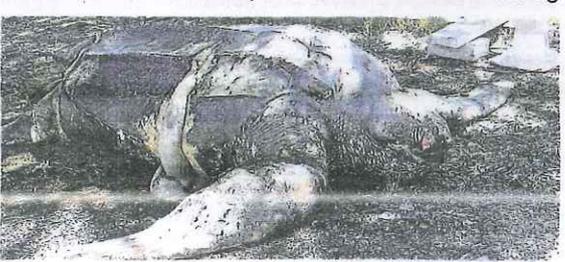
Pays de la Loire en bref

Disparue au Népal : les causes du décès inconnues

Comment Mélanie Guérin est-elle décédée ? Les autorités népalaises et françaises l'ignorent encore. La Nantaise, une orthophoniste de 35 ans, disparue depuis le 13 août, a été retrouvée morte vendredi dans un ravin au Népal (nos éditions du 18 août et suivantes). Son corps avait été découvert en état de « décomposition avancée ». Ses affaires se trouvaient au bord d'une route, proche du ravin. « Le corps est en mauvais état, l'autopsie pratiquée au Népal n'a

pas permis de déterminer la date et les causes du décès », indique une source française. L'enquête népalaise se poursuit. Un homme et une femme en contact avec Mélanie Guérin avant sa disparition ont été entendus. Leurs auditions n'ont rien donné. Le corps doit être rapatrié avant la fin de la semaine. À Nantes, une enquête pourrait être ouverte pour déterminer les causes du décès. Une nouvelle autopsie devrait alors être commandée par le parquet.

Il chassait des Pokémon, il trouve une tortue de 350 kg



Héliporté après un accident

Pierre Logeais, blessé dans un accident de la route samedi matin à Sainte-Foy (Vendée), n'a pas survécu à ses blessures. Il est décédé dans la nuit de samedi à dimanche. Sur la départementale 80, dans le sens Olonne-sur-Mer - Sainte-Foy, au lieu-dit la Porte-d'Olonne, aux alen-

Le père de famille cambriolé

L'affaire familiale n'aura pas tourné bien longtemps. Lundi à 0 h 45, un